

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
Ecole Nationale d'Administration « Moulay Ahmed MEDEGHRI »

Compte rendu de la Conférence du Mardi 19 Décembre 2017

Renouant avec les activités scientifiques de l'ENA », une conférence débat a été tenue en date du 19 Décembre 2017, à 14h30 au siège de l'Ecole consacrée à la « **Politique Educative en Algérie : Fonctionnement et Organisation des Grands Services Publics** »

Celle-ci a été animée par Madame la Ministre de l'Education Nationale : Nouria BENGHABRIT, laquelle était encadrée par Monsieur le Directeur Général de l'Ecole Nationale : Monsieur Abdelhak SAIHI et de Monsieur le Professeur Walid LAGGOUNE pour moduler la rencontre.

Etaient conviés à cette conférence : quelques membres de l'ONSP, un nombre déterminé d'enseignants, ainsi que les élèves de l'école.

Prenant la parole ; le Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration : Monsieur Abdelhak SAIHI ; a d'abord souhaité la bienvenue à son invité d'honneur ; Madame la Ministre ainsi qu'à la courte délégation qui l'accompagnait, au même titre qu'il a salué l'ensemble des personnes présentes dans la salle ; pour ensuite ; céder la parole à l'invitée de l'Ecole qui a d'emblée abordé le sujet de la rencontre à travers le rappel **des principes** régissant **le système éducatif algérien** définis par la **constitution** où il est stipulé, **notamment** dans son article **53**, que : « l'enseignement est un droit inaliénable. Il est, en outre, obligatoire, gratuit pour tout enfant en âge de scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans.

L'enseignement est l'une des prérogatives majeures assignées à l'Etat qui lui alloue une enveloppe budgétaire conséquente.

Les familles sont exonérées de tout droit lié à la scolarité. En outre, les élèves bénéficient d'une prime annuelle de scolarité.

Le système scolaire se caractérise par la centralisation en matière de programmes, méthodes et horaires.

Toutefois, la gestion des établissements et des personnels est décentralisée.

La loi n° 08-04 du 23 janvier 2008 portant loi d'orientation sur l'éducation nationale consacre, à travers les articles 10, 11, 12, 13 et 14, la garantie du droit à l'enseignement :

L'Etat veille, en collaboration avec les parents, à l'application de ces dispositions...

De part l'importance qu'occupe le secteur de l'Education parmi les Grands Services Publics; Madame la Ministre a rappelé que son département a pris un train de mesures où il a été entrepris une **réforme globale** du système éducatif. Cette réforme s'inscrit parmi la série de réformes que le Président de la République Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA a mises en chantier.

La Commission Nationale de Réforme du système éducatif a été installée le 13 mai 2000 par le Président de la République lors d'une cérémonie solennelle où ont été conviés les présidents des institutions nationales, des chefs de partis politiques, les représentants de la société civile et du mouvement associatif ainsi que des syndicats.

La commission était chargée de procéder, sur la base de critères scientifiques et pédagogiques, à une évaluation du système éducatif en place en vue d'établir un diagnostic qualifié, objectif et exhaustif de tous les éléments constitutifs du système d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, et d'étudier, en fonction de cette évaluation, une refonte totale et complète du système éducatif.

La commission a donc été chargée de proposer un projet définissant les éléments constitutifs d'une nouvelle politique éducative comportant, notamment, une proposition de schéma directeur portant d'une part, sur les principes généraux, les objectifs, les stratégies et les échéanciers de mise en œuvre graduelle de la **nouvelle politique éducative**, et, d'autre part, sur l'organisation et **l'articulation** des sous-systèmes ainsi que l'évaluation du système éducatif en place.

La Ministre a aussi évoqué les politiques publiques, en matière d'éducation, pour souligner que celles-ci s'inscrivent dans le cadre du développement humain et sont axées sur la poursuite des efforts visant l'amélioration du rendement du système national d'éducation et de formation afin de répondre, quantitativement et qualitativement aux besoins du pays en matière de qualification des ressources humaines.

L'action gouvernementale vise, notamment, à consolider la démocratisation de l'enseignement et à améliorer la réforme du système éducatif entamée en 2003, **en ciblant l'enseignement primaire comme cycle prioritaire** et en assurant l'équité et l'égalité des chances à l'ensemble des enfants pour l'accès à un enseignement de **qualité, pertinent, efficient et inclusif, ancré dans l'Algèrianité** et favorisant la réussite scolaire.

Il s'agit, avant tout, de poursuivre et de renforcer les actions déjà entamées en matière d'approfondissement de la démocratisation de l'enseignement en vue d'assurer, non seulement l'égal accès de tous à l'éducation, mais également la réussite du plus grand nombre, et ce par la réduction des échecs et des déperditions scolaires.

Dans ce sens, il s'agira, de poursuivre et rationaliser les efforts considérables déjà consentis par l'Etat en matière de densification du réseau des infrastructures scolaires, de réhabilitation des établissements scolaires, d'ouverture de cantines scolaires, internats et demi-pensions de développement du transport et de la santé scolaire et d'élargissement des actions de solidarité scolaire.

En effet ; l'invitée de l'Ecole a passé en revue les grands axes de son département et à ce titre ; son exposé s'est articulé essentiellement sur le **fonctionnement** et l'**organisation** du secteur de l'Education, les **grands agrégats éducatifs** , le **cadre de référence** de la **politique éducative** ; les **leviers de la réforme** et le **système d'information** du secteur.

Chiffres et arguments à l'appui ; elle a affirmé que l'Etat veille à maintenir le caractère social du secteur :

- Nombre d'élèves : 8 946 229.
- Encadrement : + de 456000 enseignants et + de 280 000 personnel administratif.

- Infrastructures : +de 18 000 écoles primaires, + de 5000 CEM et + de 2 400 Lycées.

Pour preuve, le budget alloué à ce dernier (secteur), qui est en constante évolution :

- ✓ Année 2006 : + de 200 Milliards de DA.
- ✓ Année 2011 : + de 900 Milliards de DA.
- ✓ Année 2015 : + de 300 Milliards de DA.

Taux de bonification du budget de l'Etat : autour de 16,3% à 23%.

La ministre a tenu à rappeler, encore une fois, qu'elle a héritée d'un secteur « instable ». Il fallait donc procéder à un recentrage, notamment sur les questions pédagogiques : « Vous n'avez pas le droit de faire ce que vous voulez de vos enfants ; ils sont protégés par des droits universels ... ». a-t-elle martelé en direction des parents d'élèves, notant que « **l'école parallèle** constitue un danger » : allusion faite aux cours de soutien privés.

D'où le besoin de mettre en place une véritable politique de **remédiation scolaire**, en vue de parer aux difficultés recensées jusque-là ; et de rappeler que la **déperdition scolaire** est importante.

- La **langue Arabe**, les **mathématiques** et la **langue Française**, constituent toujours des matières à échec a-t-elle relevé. Ce qui explique le faible taux de réussite au BAC.

A ce propos ; elle a annoncé que le projet de réforme du baccalauréat est fin prêt ; affirmant qu'il a été mûrement réfléchi avec les partenaires sociaux et sera présenté sous peu au Conseil du Gouvernement.

Pour étayer ses dires, elle a indiqué que le taux de **redoublement** aux collèges est de **17%** et au primaire de **6%** ; vu que les parents d'élèves accordent beaucoup plus d'intérêt au cycle secondaire « Baccalauréat » ceci, au détriment des autres paliers.

Pour ce qui est des **abondants**, Madame la Ministre a expliqué ce phénomène par la non-prise en charge de cette catégorie d'élèves. Une étude en ce sens a été élaborée en collaboration avec l'Observatoire National de l'Education dont, les résultats seront connus prochainement.

La conférencière a proposé également à l'**Office chargé de l'enseignement à distance**, de focaliser sa mission sur cette catégorie.

Dans ce cadre le ministère de l'éducation nationale prend un train de mesures pour :

- assurer un accès équitable à l'enseignement par la généralisation rapide de l'éducation préparatoire à l'ensemble des enfants de 5 ans.
- Avec le concours et l'implication des autres secteurs publics, le secteur privé et le mouvement associatif
- l'extension de l'enseignement de tamazight à d'autres wilayas pour répondre à la demande sociale d'apprentissage de cette langue nationale.
- la mise en place de mécanismes incitatifs pour le renforcement de l'enseignement des langues étrangères, notamment dans les wilayas du sud et des hauts plateaux.
- le renforcement de la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques dans une approche inclusive.
- la consolidation des mesures de soutien à la scolarité, notamment en faveur des élèves issus de familles démunies, dans le but de réduire la déperdition
 - assurer un développement qualitatif de l'enseignement par :
 - le renforcement de la **dimension identitaire** nationale et de la **Citoyenneté**, tant dans les activités scolaires que parascolaires, à partir de référents historiques, géographiques et culturels structurants, en vue de consolider l'unité de la nation, dans le cadre de la réécriture des programmes et la réédition de nouveaux manuels scolaires.
 - la recentration de l'action pédagogique sur le développement de compétences et habiletés chez l'apprenant favorisant son épanouissement sur les plans intellectuel, affectif et social, par la maîtrise des langages fondamentaux : (**langue arabe , calcul, langue Française**) et les **TIC** : « **lire , écrire, calculer et cliquer** »
 - l'amélioration des paramètres de scolarisation dans les différents cycles d'enseignement afin d'assurer de meilleures conditions de travail pédagogique et des pratiques d'enseignement/apprentissage.

Le Ministère de l'éducation nationale, a organisé, **une journée d'étude** sur le parcours **d'élaboration** de la « **charte d'éthique de l'éducation nationale** », suite à la demande du Ministère de Travail et de la Sécurité Sociale et ce dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération sud – sud en collaboration avec le bureau international du travail, visant à partager l'expérience Algérienne en matière de dialogue social avec les pays africains.

Elle dira entre autre, qu'à l'orée du troisième millénaire, la modernisation des dispositifs de formation doivent à présent trouver les **articulations** indispensables entre le **global** et le **local**, la **quantité** et la **qualité**, l'**algérianité** et l'**altérité**. Tous ces aspects sont précisément au centre des Réformes structurelles mises en œuvre en Algérie depuis 2003.

Ajoutant que : l'enjeu central pour notre système d'éducation consiste, aujourd'hui, en une meilleure formation du corps d'encadrement pédagogique, et c'est précisément **l'objectif majeur de la mise en œuvre de la Charte d'éthique** du secteur de l'éducation depuis 2015.

Pour le volet « **jeunesse** » qui représente la frange la plus importante de la population algérienne. Elle dira que : face à des menaces de tout genre véhiculées y compris par les réseaux sociaux, les pouvoirs publics travaillent, dans le même temps, à soustraire cette jeunesse au discours et aux sirènes de la radicalisation et du désespoir personnel et social, en créant les conditions sociales et professionnelles favorables.

- Pour donner corps à cet objectif stratégique, la nouvelle Constitution s'est assortie de la mise en place d'un « **Haut Conseil de la Jeunesse** »

Quant à la **Circulaire Cadre** pour l'année scolaire **2017/2018**, la Ministre dira que la rentrée scolaire de cette année s'est inscrite dans le cadre de la refonte pédagogique et de la régulation du processus continu et dynamique de l'application de la réforme du système éducatif.

Pour ce qui est du phénomène de la violence en milieu scolaire , elle notera que les services de sûreté organisent des journées de sensibilisation sur la violence sous toutes ses formes au profit des élèves scolarisés.

Une occasion de montrer la détermination de la direction générale de la sûreté nationale à lutter contre la violence sous toutes ses formes et

notamment en milieu scolaire. Une initiative largement appréciée par les parents d'élèves.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT QUALITATIF DE L'EDUCATION NATIONALE

Dans la perspective trois **(03) axes -leviers** importants, à savoir : la **refonte pédagogique**, la **bonne gouvernance** et la **professionnalisation** des personnels de l'éducation par la formation.

A ce titre ; des actions à concrétiser, sont projetées à court et moyen termes :

En matière de refonte pédagogique :

Celle-ci constitue la clé de voûte de la réforme. L'amélioration du rendement scolaire passe par l'installation de nouveaux comportements pédagogiques appelant à des changements non seulement dans les contenus disciplinaires, mais aussi dans leur conception, leur organisation, leur application et leur évaluation.

L'action du ministère de l'éducation nationale portera sur ce qui suit :

- Elaborer et mettre en place progressivement de nouveaux programmes et de nouveaux manuels scolaires (de 2^{ème} génération), en remédiant aux dysfonctionnements relevés sur les programmes actuels, par une mise en conformité avec la loi d'orientation sur l'éducation, en donnant la **priorité au cycle primaire**.
- Mettre en œuvre la régulation comme outil de passage de répartition annuelle des contenus de programmes vers une démarche de progression des apprentissages.
- Constat amère dans l'apprentissage de la langue.
- Réduire l'effet pervers de la **notation** et améliorer l'**évaluation pédagogique**
- l'introduction du **contrôle continu** à partir de la 2^e année secondaire qui sera pris en compte au baccalauréat.
- Poursuivre la généralisation de l'enseignement de l'informatique à l'ensemble des cycles d'enseignement et des établissements scolaires.
- Promouvoir les filières mathématiques et technique mathématique par une orientation maîtrisée vu que les parents d'élèves accordent une préférence pour les filières scientifiques et littéraires.

- **Intégrer la notion de guidance** à travers les programmes d'enseignement et des séances d'information et de guidance dans les activités scolaires.
- Promouvoir la communication institutionnelle à travers :
 - Le Site Officiel du Ministère de l'Education ;
 - Les réseaux sociaux ex : la page Facebook de Madame la Ministre.
 - Les Visioconférences (Tutelle, Gouvernement et partenaires sociaux) en vue de rationaliser les dépenses.

En matière de gouvernance :

Levier important pour la mise en œuvre et le pilotage de la Réforme, la gouvernance permettra la généralisation de la démarche de projet à tous les niveaux d'exécution de la politique éducative en faisant appel au **management participatif**, au **principe d'obligation des résultats** et à la modernisation des moyens dans le but d'améliorer les modes de gestion pédagogique, administrative et financière.

Sur cette lignée, elle a confirmé devant les élèves de l'Ecole que le secteur qu'elle dirige est miné et de ce fait, a besoin d'une implication collective

La réforme du système éducatif consiste à mettre en œuvre une série de mesures qui s'articulent autour de **trois grands pôles, à savoir l'amélioration de la qualification de l'encadrement, la refonte de la pédagogie et la réorganisation générale du système éducatif.**

Concernant **le premier pôle**, il s'agit d'améliorer de façon significative les conditions de **formation** et de **perfectionnement des enseignants** en vue d'en faire une véritable pépinière de formation de la future élite du corps enseignant avec l'implication des instituts nationaux d'éducation.

Le deuxième pôle de la réforme consiste à mettre en place un processus de refonte de la pédagogie et de réhabilitation des champs disciplinaires. Ce processus vise pour l'essentiel à :

- renforcer l'enseignement de la langue arabe, langue nationale et officielle, en mobilisant les moyens nécessaires pour en faire un instrument efficace d'enseignement dans toutes les disciplines ;
- œuvrer à réunir les conditions et moyens nécessaires pour répondre à la demande d'enseignement de tamazight, langue nationale, dans ses variantes linguistiques ;

- adapter les contenus d'enseignement de l'éducation islamique et de l'éducation civique et morale à l'âge et au développement intellectuel et psychologique des élèves. L'éducation islamique et l'éducation civique et morale doivent préparer nos enfants à l'apprentissage et l'observance des principes moraux et religieux dans le cadre des valeurs civilisationnelles du peuple algérien ainsi qu'à l'exercice de la citoyenneté.
- organiser, selon une méthode progressive, scientifique et expérimentale, l'ouverture sur les langues étrangères dans l'enseignement fondamental afin de permettre l'accès direct aux connaissances et savoirs universels. A cet effet, il s'agit de :
 - ❖ continuer à assurer l'enseignement de deux langues étrangères, le français et l'anglais, dans l'enseignement fondamental en prévoyant une introduction plus précoce par rapport à la situation actuelle, compte tenu des moyens disponibles et ceux mobilisables ;
 - ❖ introduire et développer une troisième langue étrangère optionnelle dans les filières littéraires de l'enseignement secondaire
 - ❖ introduire les technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif en vue de faciliter l'accès du pays à la société de l'information et à la civilisation scientifique et technique dans le cadre de la mondialisation ;
 - ❖ réhabiliter l'éducation physique et sportive à tous les niveaux et promouvoir l'éducation artistique;
 - ❖ utiliser les symboles scientifiques universels et introduire des notions de terminologie dans les manuels scientifiques et techniques ;

Le troisième grand pôle de la réforme concerne la réorganisation du système éducatif. Celle-ci se fera par étapes.

Pour **finir** et en vue de contribuer à assurer le succès de la réforme et accroître les performances du système éducatif, deux (02) institutions d'appui au système éducatif doivent être créées :

- La première est une **institution de concertation** : le **Conseil National de l'Éducation et de la Formation** qui permettra à tous les acteurs concernés de s'exprimer et de débattre sur les questions éducatives.
- La deuxième est une **institution de régulation** : **l'Observatoire National de l'Éducation et de la Formation**, institution d'expertise, d'évaluation et de prospective éducatives en vue d'accroître la capacité d'analyse et de mesure des performances du système éducatif, en comparaison avec les normes internationales.

En **conclusion** et partant du principe que l'École est de nature à structurer la société, elle a expliqué que la réforme éducative est une **mission laborieuse** et de longue haleine.

A ce propos, elle dira qu'un engagement a été pris avec les syndicats pour aller vers une école de qualité avec un seul mot d'ordre : **Obligation de résultats**... la : « politique du faire semblant est révolue ! Il faut se baser sur la linguistique. Ne pas maîtriser la langue d'apprentissage mène assurément à l'échec ... » a-t-elle affirmé, soutenant que « **l'alternative existe ; il suffit de l'appliquer** »

A l'issue de la conférence, un débat s'en est suivi où les élèves ont posé des questions aussi pertinentes que variées telles :

- peut- on aller vers une école d'élite avec un nombre aussi important d'élèves.
- la remédiation et la refonte scolaires.
- la déperdition scolaire.
- le système de correction et notation.
- révision du diplôme de l'examen du baccalauréat.
- place des élèves aux besoins spécifiques
- la violence en milieu scolaire.

Elle a aussi rassuré par rapport aux enfants ayants des besoins spécifiques pour dire que l'Etat veille à former des enseignants habiletés à ce genre d'handicap en leur offrant les outils et moyens ainsi que l'ouverture de classes spéciales ; en saluant au passage, le rôle assumé par les associations assurant la prise en charge scolaire de ces enfants.

Concernant la déperdition scolaire, il s'agira, de poursuivre et rationaliser les efforts considérables déjà consentis par l'Etat en matière de densification du réseau des infrastructures scolaires, de réhabilitation des établissements scolaires, d'ouverture de cantines scolaires, internats et demi-pensions de développement du transport et de la santé scolaire et d'élargissement des actions de solidarité scolaire.

Elle a -dans ce contexte- insisté sur le rôle des parents qualifié "d'important" dans la protection de leurs enfants des dangers de l'internet et des jeux virtuels. Au vu des dangers de ces jeux ; dont ont été victimes certains enfants.

Une occasion de montrer la détermination de la direction générale de la sûreté nationale à lutter contre la violence sous toutes ses formes et notamment en milieu scolaire. Une initiative largement appréciée par les parents d'élèves.

Néanmoins, elle a insisté sur la nécessité de conjuguer les efforts entre son département, le ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication et les Services de sécurité pour arriver à endiguer ce phénomène Oh combien compliqué.

Elle dira que : face à des menaces de tout genre véhiculées y compris par les réseaux sociaux, les pouvoirs publics travaillent, dans le même temps, à soustraire cette jeunesse au discours et aux **sirènes de la radicalisation** et du désespoir personnel et social, en créant les conditions sociales et professionnelles favorables.

Quant au volet du dossier de réforme de l'examen du (BAC) elle dira ; qu'il a été « mûrement réfléchi » et que cette réforme a enclenché plusieurs propositions émises par les différentes instances institutionnelles et partenaires sociaux (syndicats, associations de parents d'élèves)

Dans cette optique elle ajoutera que l'examen et le débat ont porté, essentiellement, sur les différents aspects du baccalauréat, comme les matières des différentes filières, celles dites complémentaires, les types d'épreuves, la durée et le nombre d'épreuves par jour.

- Aussi il a été question de :
- la méthode de correction et de notation,
- des conceptions et réalisation des sujets d'examens.
- l'évaluation continue et de sa valorisation
- système de coefficients
- mise en œuvre graduelle de réforme.

Tout en mettant en avant la « nécessité de commencer, très tôt le processus d'explication envers les élèves des classes de terminale. En raison, dira Madame la Ministre que la refonte est d'abord et avant tout de nature pédagogique.

Pour finir; elle s'est dite déterminée à aller au bout de sa mission de réformer et moderniser l'Ecole ; Madame la Ministre a affirmé qu'une mise en **œuvre efficiente** du plan national de formation au niveau local permettra une meilleur prise en charge, aussi bien des apprenants que des enseignants et de souligner, que ces derniers sont accompagnés pour leur

permettre d'acquérir une véritable **culture de Service Public**.

Elle a affirmé également que la « **gestion de proximité** permet de concevoir une image précise de la performance du système éducatif sur le terrain ».

Que l'objectif assigné étant de construire une école « plus équitable, plus performante, capable de s'ouvrir et de s'intégrer au mouvement universel du progrès ... que son département attend le moment opportun pour soumettre ce projet au Gouvernement »

Et de **conclure** par : «**Tous mobilisés pour une école citoyenne et de qualité** »

La séance a été levée à 16h15 après que Monsieur le Directeur Général de l'Ecole Monsieur Abdelhak SAIHI ait remercié Madame la Ministre Nouria BENGHEBRIT pour sa belle prestation et le Professeur Monsieur Walid LAGGOUNE qui à son tour, lui a adressé ses remerciements ainsi qu'à l'ensemble des présents dans la salle pour l'attention qu'il ont accordé à l'invitée d'honneur tout le long de son riche exposé ; qui à son tour a remercié le premier Responsable de l'Ecole pour son accueil chaleureux ainsi qu'aux élèves pour leur contribution à l'enrichissement du débat.

*Compte rendu élaboré par
Ghania CHERIFI
Chef de Bureau de l'Animation
Scientifique*

Copie : D /CDRE